



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 066-216602177-20260408-DELIB182026-DE



SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, BRETEAU Philippe, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GELY Louis, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°18/2026 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA
COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION
DES LANGUES OCCITANE ET CATALANE (SIOCCAT)**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux intervenu lors des dernières élections municipales, en application de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des nouveaux délégués qui représenteront la commune auprès des syndicats auxquels elle adhère.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT), il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Ces délégués communaux devront se réunir sur leur territoire (équivalent à leur intercommunalité) afin de désigner leurs représentants titulaires et leurs représentants suppléants qui formeront le Comité Syndical du SIOCCAT.

Pour information, compte tenu du nombre d'habitants et du nombre de communes, le territoire « Les Aspres » sera représenté par 3 délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués.**

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire : Mme VIDAL Mélanie,
- Au poste de délégué suppléant : M. VERA-GRAU Ausias.

Ont obtenu :

Délégué titulaire : Mme VIDAL Mélanie, 19 voix

Délégué suppléant : M. VERA-GRAU Ausias, 19 voix

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Proclame élue, Mme VIDAL Mélanie en qualité de déléguée titulaire,
- Proclame élu, M. VERA-GRAU Ausias, en qualité de délégué suppléant.

Afin de représenter la commune au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT).

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR



Le Maire,



Jean-Marc BASSAGET

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 10/04/2026
- Affichage le : 10/04/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr